



Faire évacuer une caravane de mon terrain

Par **kezzako**, le **23/09/2008** à **19:38**

BonjourrrrrJ'ai acheté une maison en 2006, et depuis cette date l'ancien propriétaire refuse d'évacuer sa caravane de notre terrain.rnrnCette caravane est en état d'épave : roues enfoncées de 5cm dans le sol, pneus crevés, porte arrachée, plancher pourri (on passe au travers) ... et personne ne veut nous aider, ni la gendarmerie, ni la mairie ...rnrnDe plus cette personne possède toujours la carte grise, ce qui nous interdit de l'évacuer sans son autorisation (qu'il refuse de nous donner)rnrnQue faire ?rnrnUn constat d'huissier pourrait-il être un point de départ ?rnrnExiste-t-il une procédure pour ce genre de situation ?rnrnMerci de votre aide